

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 04 AOUT 2022 à 18H30**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

Date de la convocation : 29 juillet 2022

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Elodie BERARD – Aurélie AUMAGE – Adrien BLANC – Georges GONDRAN – Georgette MILLY – Marcelle PARIS - David REY

Excusés : Jean-Marc BERNAUDON – Nathalie HURLIN - Patrick GELLAERTS – Philippe PANCOL – Léna ROMAN (absente en début de séance) - Cécile SARRASIN

Pouvoir :

Patrick GELLAERTS donne pouvoir à Jean-Louis QUEYRAS

Nathalie HURLIN donne pouvoir à Elodie BERARD

Jean-Marc BERNAUDON donne pouvoir à Georges GONDRAN

Léna ROMAN donne pouvoir à Séverine PASQUALI-BARTHELEMY

Philippe PANCOL donne pouvoir à David REY

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Séverine PASQUALI-BARTHELEMY

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2022 est approuvé à l'unanimité

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

1- Prolongation de 6 mois pour le remboursement du prêt relais N°A29210EM – budget principal – Approuvé à l'unanimité

En date du 23/07/2021 la commune avait délibéré pour un contrat de prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 370 053 € permettant d'attendre le versement des subventions des financeurs.

Toutes les subventions n'étant pas encore versées en totalité et l'emprunt arrivant à échéance au 30/08/2022 ; il est proposé de prolonger de 6 mois le délai pour effectuer le remboursement de l'emprunt. Le taux d'intérêt reste inchangé (0,5%) et les frais de dossier s'élèvent à 100 €.

2- Prolongation de 6 mois pour le remboursement du prêt relais N°A29210EN – Budget de l'eau – Approuvé à l'unanimité

En date du 23/07/2021 la commune avait délibéré pour un contrat de prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 179 887,15 € permettant d'attendre le versement des subventions des financeurs.

Toutes les subventions n'étant pas encore versées en totalité et l'emprunt arrivant à échéance au 30/08/2022 ; il est proposé de prolonger de 6 mois le délai pour effectuer le

remboursement de l'emprunt. Le taux d'intérêt reste inchangé (0,5%) et les frais de dossier s'élèvent à 100 €.

3- DM 1 – Budget camping – Approuvé à l'unanimité

Section investissement

Des crédits ont été inscrits au BP 2022 pour la réalisation du site internet du Camping du l'Île. Toutefois, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits afin de majorer ces dépenses prévisionnelles en raison du coût supplémentaire engendré par la traduction du site internet.

- Augmentation en dépense de l'article 2051 en OPNI pour un montant de 170 € ;
- réduction en dépense de l'article 2315 en OPNI pour un montant de 170 €.

4- « Rando littéraire » signature d'une convention avec les communes de Champcella et Freissinières – Approuvé à l'unanimité

Depuis 4 ans, les bibliothèques municipales (BM) de Champcella, Freissinières et Saint-Crépin s'associent pour organiser la « Rando littéraire ». Ce partenariat entre ces 3 BM et encouragé par la bibliothèque départementale permet de proposer une action culturelle commune.

En 2022, la « Rando littéraire » se tiendra le dimanche 21 août à Freissinières sur le thème : « sur la piste de la faune de montagne » et proposera le programme suivant :

- Randonnée au départ de la BM de Freissinières (1100m) vers la Croix du Lauzet à Valhaute (2100m) avec des temps de lecture et un pique-nique tiré des sacs à la dernière étape ;
- Au retour de la randonnée, dans la cour de la BM : Conférence, expositions, ateliers, rencontre avec les auteurs, dégustation et buvette / restauration par l'association « Autour de la Biaysse ».

La délibération porte sur l'autorisation de la signature de convention pour l'organisation entre les trois communes de la manifestation ; la mise à disposition d'un agent technique pour la préparation, le rangement de l'évènement ; la prévision d'un budget à hauteur de 333 € par commune.

5- Autorisation de survol du domaine public – Hameau du Serre de Chanteloube – Approuvé à l'unanimité

M. LORIN Thierry sollicite une autorisation de survol du domaine public au droit de sa maison située au Serre de Chanteloube et cadastrée H 475 afin d'agrandir le palier de son balcon et d'accéder plus facilement à la porte qu'il dessert.

La hauteur du palier serait de 1,90 m et formerait un triangle de 1,30 m X 2,40 m.

Les élus se sont rendus sur les lieux et il a été constaté que cette réalisation ne nuirait pas au passage. La délibération accorde une dérogation à l'article Ua6 du Plan Local d'Urbanisme et autorise les travaux. Une visite sera effectuée durant les travaux pour vérifier la conformité.

La séance est levée à 19h30

Questions diverses :

- Les candidatures pour le poste de responsable de la médiathèque vont être étudiées et les candidats seront reçus prochainement. L'idéal serait que la personne nommée

sur cet emploi prenne ses fonctions en septembre. Une attention particulière sera portée à la notion de management qu'implique ce poste. Les bénévoles prennent le relais de la médiathèque en attendant l'arrivée du nouveau responsable.

- Elodie BERARD fait part des points suivants :
 - o En raison de travaux SNCF la route d'accès vers l'aérodrome sera coupée 3 jours durant les vacances de la Toussaint ;
 - o Le choix de la sculpture sur le rond-point dit de la Gare sera bientôt validé par le Département des Hautes-Alpes ; la commune est impatiente de la découvrir. Les devis pour l'éclairage du rond-point seront transmis prochainement.
- Les inscriptions aux services périscolaires vont être débloquées rapidement pour la rentrée scolaire de septembre 2022.
- Concernant les demandes de dérogations scolaires, M. le Maire tient à préciser qu'il est solidaire des Maires des communes de rattachement des enfants qui demandent une dérogation.
- Suite aux travaux de goudronnage du Chemin des Granges, il a été signalé à David REY et Georgette MILLY que de l'eau reste sur la voirie à hauteur de chez M. ARGENCE. Jean-Louis QUEYRAS indique que cela a déjà été constaté et qu'il n'est pas envisagé de faire une reprise des travaux.
- Un courrier a été adressé par Georgette MILLY à la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ) concernant la circulation sur le secteur de la Zone Artisanale du Guillermin. La vitesse des usagers est excessive et présente un danger pour les riverains. Séverine PASQUALI-BARTHELEMY confirme le mauvais état des abords ainsi que de la chaussée et le danger pour les différents usagers. Jean-Louis QUEYRAS propose qu'un rendez-vous soit demandé à la communauté de communes pour résoudre ce problème. Les élus de Saint-Crépin regrettent qu'il n'y ait plus de travaux à la ZA depuis le transfert à la CCGQ.
- Aurélie AUMAGE et Adrien BLANC signalent une vitesse excessive dans le lotissement du quartier Saint-Jean et cela malgré l'installation des barrières qui forment des chicanes.
- Georges GONDRAN fait le même constat à l'Aéromotel, la vitesse est excessive et il y a peu de visibilité. Jean-Louis QUEYRAS regrette que les usagers n'adoptent pas une conduite responsable.
- Marcelle PARIS indique qu'il reste encore des ouvrages issus du désherbage de la médiathèque. La ressourcerie est d'accord pour récupérer les livres. Le service technique apportera son aide pour le transport.
- Léna ROMAN fait part de plusieurs points :
 - o L'amicale des sapeurs-pompiers a fait part de sa volonté d'organiser le traditionnel bal du 14 juillet en itinérance sur les communes du Guillestrois. Pour 2023, l'amicale souhaite que ce soit à Saint-Crépin (Jardin de l'Enclos ou école). Les élus sont favorables pour la cour de l'école mais pas pour le jardin de l'Enclos qui ne se prête pas à ce type d'évènement. Un rendez-vous sera fixé à l'automne avec la commission animation ;

- Il est constaté un problème de circulation sur la rue du Tour de Ville : des véhicules type utilitaire s'engagent et ne parviennent pas à passer et doivent reculer sur une longue distance. Cela perturbe la circulation et crée des conflits. Il est proposé d'interdire l'accès aux véhicules utilitaires et de commander 2 panneaux (1 à apposer au niveau de la Croix et 1 du côté de l'accès au Tour de Ville par la médiathèque). Des dérogations pourront être accordées dans certains cas (livraison de fioul par exemple). Jean-Louis QUEYRAS indique qu'il faudra mener une réflexion pour prévoir des travaux d'enrobée sur le secteur du Rocher.
 - Georges GONDRAN informe qu'il a chuté dans l'escalier de la médiathèque et que la pose de la main courante est à prévoir d'urgence ; l'entreprise sollicitée va être relancée.
 - Jean-Louis QUEYRAS évoque le projet d'habitat inclusif pour les personnes âgées et souhaite recueillir l'avis des élus ; tous y sont favorables. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la préfecture pour ce type de projet ; une commission va se réunir pour commencer à travailler sur le dossier le mercredi 10 août 2022 à 18 h en mairie et Séverine PASQUALI-BARTHELEMY va prendre contact avec la préfecture concernant le dossier de demande de subvention.
- M. le Maire indique qu'un problème de préemption de terrain de pose avec la SAFER ; un rendez-vous a été demandé à la sous-préfecture, nous n'avons pas de réponse à ce jour.

Le Maire,

La secrétaire de séance

Jean-Louis QUEYRAS

Séverine PASQUALI-BARTHELEMY

